

*L'an deux mille vingt-trois, le 06 février 2023, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie du Breuil, sous la Présidence du Maire Gilles SABATIER.*

Date de convocation : 1<sup>er</sup> février 2023

Secrétaire de séance : Christelle RONDEL

Rapporteur : Gilles SABATIER

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Absents ayant donné pouvoir : 1

Votants : 14

---

Présents :

SABATIER Gilles

SERVAYRE Hélène

COMPTOUR David

CHABRIER Audrey

LEFEVRE Alexandre

DESICY Evelyne

DE SOUSA ANTUNES Maria

RONDEL Christelle

MARTEL Christophe

CHABAUD Manon

BEAUVERT Pierre

ESBELIN Nicole

EMIREN Bernard

Absents excusés :

DUJARDIN François procuration Hélène SERVAYRE

SOURDILLE Pierre

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

**Ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal du 13/12/22**

**Approuvé par 13 voix**

**1 Abstention**

**En sus des délibérations prévues dans l'ordre du jour, il est demandé au Conseil municipal d'ajouter, 2 autres décisions :** Nomination d'un délégué Sécurité Incendie – Validation du Procès-Verbal des biens mobiliers et immobiliers des réseaux eau et Assainissement eaux usées mis à disposition d'API.

- Demande de Subvention DETR Aménagement traversante
- Demande de subvention Amende de Police Aménagement trottoir Pont sur Couze RD726
- Demande d'aide classe découverte
- Informations et questions diverses

### **1) – Subvention DETR 2023**

Dans le cadre de l'aménagement de la RD 726 dans sa traverse de l'École jusqu'au niveau de l'impasse de la République.

L'aménagement des trottoirs, des placettes et des espaces verts restent à la charge de la commune. Il apparaît possible d'obtenir de la DETR pour Aménagement de Bourg : aménagement de places, voies communales et espaces publics. Nous avons préparé le dossier en dématérialisé, seule manquait la décision du conseil municipal concernant la demande. Date limite de dépôt de la demande 06 février 2023

Cependant, une information avait été demandée auprès de la Préfecture 63 pour avoir confirmation de la possibilité d'obtenir de la DETR 2023 pour les parties restant à la charge de la commune soit 165 164€.

Réponse parvenue en Mairie ce jour (le 06/02), la DETR n'est pas attribuée sur la domanialité départementale.

Les trottoirs font partie de la domanialité du département la subvention ne peut être attribuée.

Cette demande est donc abandonnée pas de délibération à prendre.

### **2) – Amende de Police**

Dans le cadre de l'aménagement du pont (RD726) sur la Couze route du Saut du Loup, un dossier d'amende de police est déposé pour l'aménagement de la prolongation du cheminement piétonnier de part et d'autre du pont.

Le montant des travaux à réaliser est de 15 000€.

La commune sollicite l'obtention d'une subvention dans le cadre des amendes de police de 7 500€.

Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour déposer le dossier de demande et signer tout pièces relatives à ce dossier

### **Vote**

Pour 14

### **3) – Demande aide exceptionnelle de la Commune pour voyage scolaire :**

Une aide exceptionnelle de 100€ est sollicitée pour le voyage scolaire de cette année.

Le Maire demande au Conseil Municipal de voter cette aide exceptionnelle.

Vote : 14 Pour

### **4) - Nomination délégué sécurité Incendie :**

Par circulaire du 05/08/2022, Les services de l'État (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité) demande au Maire de désigner un correspondant communal Incendie et Secours.

Ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du Service départemental et de Secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

➤ Participer :

- à l'élaboration et la modification des arrêtés, des conventions et des documents opérationnels du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune,

➤ Concourir :

- à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants aux risques majeurs

- à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive

- à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la Commune.

Le Maire nomme Monsieur François DUJARDIN au poste de correspondant Incendie et Secours.

Le Maire prendra un arrêté pour sa nomination.

## **5) – Validation du Procès-Verbal des biens mobiliers et immobiliers des réseaux Eau et Assainissement Eaux Usées mis à disposition d'API**

Dans le cadre du transfert de la compétence obligatoire « eau et assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les biens mobiliers et immobiliers permettant l'exercice des compétences « eau », « assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L224-8 du CGCT et gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L 2226-1 du CGCT et selon le champ d'application de la délibération d'API du 12 décembre 2019 deviennent des équipements communautaires.

Lecture est faite du procès-verbal de mise à disposition de ces biens au conseil (PJ)

Le Maire soumet au Conseil Municipal la validation du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers des réseaux Eau et Assainissement Eaux Usées et l'autorisation de signer le présent procès-verbal de mise à disposition ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

### **Vote**

Pour : 14

## **6) – Informations et questions diverses :**

### **Problème de chaudière école :**

- la chaudière à granules installée en 2019 n'a pratiquement jamais fonctionné, 4T de granules consommées par an pour normalement 16T d'un hiver normal. Il s'avère que la chaudière à gaz qui devait prendre le relais de celle à granules par grand froid était en fait, celle qui fonctionnait en permanence.

Après plusieurs demandes et mise en demeure, le distributeur de la chaudière (OKOFEN) a dépêché sur place l'un de ses techniciens qui a trouvé la panne : un boulon cassé qui empêchait le moteur qui affecte le granulé dans le four, ne jouait plus son rôle. La réparation est faite.

- La classe de la première extension chauffée par le sol reste toutefois d'un niveau de chauffage insuffisant.

Le 1<sup>er</sup> problème vient du thermostat qui régule le chauffage de ce secteur. Il est situé dans le couloir ce qui n'est pas la meilleure solution.

Le 2<sup>ème</sup> problème provient de l'embouage de l'élément du chauffage au sol.

**Solution proposée** : changement l'emplacement du thermostat et procéder au désembouage.

Le technicien chargé de l'entretien de la chaudière va réaliser ces deux opérations pendant les vacances de février.

**SICTOM** : Pour faire suite aux informations concernant l'installation des colonnes d'ordures ménagères collectives, beaucoup de questions se posent quant à la réduction de ce service.

Après passage de 2 ramassages par semaine à 1 seul, quelle contrepartie pour les habitants ? Pourquoi toute la commune serait concernée ? D'autres solutions peuvent éventuellement être mises en place. Une réunion est prévue avec le Président le Directeur et le technicien du SICTOM, et des membres de la commune.

**Dispositif OSCAR** : Ce dispositif verse une aide aux personnes utilisant le service des repas à domicile de 1460€/an (soit 4€ par repas) sur une année complète d'utilisation est ramenée à 350€/an. Actuellement 612 bénéficiaires et 11 agents sont concernés.

Le président de l'Agglo Pays d'Issoire a écrit aux députés et sénateurs, pour leur demander de revenir sur cette décision, qui remet gravement en cause l'utilisation de ce service. Lecture de ce courrier est faite au conseil.

**Protection** : À la suite des dégradations, incivilités et incendie de véhicules sur le territoire communal, le Maire demande aux conseillers de réfléchir quant à l'installation de caméras de surveillance.

Une étude a été faite avec des hypothèses de lieux d'installation.

Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal compte tenu non seulement du coût de cette opération mais aussi des interrogations que cela pose du point de vue des libertés.

**Fermeture des classes** : Cette année, sur le territoire de l'API, des classes vont fermer. RPI Lamontgie/Brenat/Les Pradeaux – Issoire – Bergonne et Plauzat sont concernés par ces suppressions. Ce jour, une manifestation des élus était organisée à laquelle le Maire a participé, devant la sous-Préfecture, en soutien aux communes touchées.

Tant que seul le chiffre du nombre total d'élèves sera le seul critère, nos communes rurales seront privées de classes et qui ne dit pas d'école, dit pas de commerces, pas de développement possible, c'est donc la mort de celles-ci.

**Chavroche** : Il est remonté au Conseil les problèmes d'excès de vitesse dans ce secteur (stop grillé, vitesse excessive, insuffisance des marquages au sol....).

**Fin de séance à 20h15**

La Secrétaire, *Christelle RONDEU*



Ps le Maire par délégation  
la 1<sup>re</sup> adjointe *SERVAYRE Helene*

